

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 8 juillet 2019 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Yves Boyer, maire ;  
M. Mauro Lando, conseiller n°1 ;  
Mme Sonia Dumais, conseillère n° 2 ;  
M. Daniel Laplante, conseiller n° 4 ;  
Mme Louise Lussier, conseillère no 5 ;  
Conseiller(ère) n° 6 – siège vacant.

*Les membres présents forment le quorum.*

Sont absent(s) :

M. Pierre Boisvert, conseiller n°3.

Sont également présents :

M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-Trésorier ;  
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics.

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADMINISTRATION**

- 1.1. Dépôt du rapport semestriel
- 1.2. Information relative à l'élection partielle pour combler le siège n° 6
- 1.3. Projet d'aménagement d'un débarcadère pour desservir l'école St-Patrice
- 1.4. Promesse d'achat entre la municipalité et le groupe Onipro Inc.
- 1.5. Fonds de développement des territoires – dépôt d'un projet
- 1.6. Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE) – dépôt d'un projet
- 1.7. Demande d'aide financière – Société d'histoire des XI
- 1.8. Contrat pour des travaux de rénovation des terrains de tennis
- 1.9. Contrat pour des travaux de terrassement devant le Centre-Multi-Récréatif

**2. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS**

- 2.1. Rapport des permis du mois de juin 2019
- 2.2. Information sur les travaux en cours
- 2.3. Adoption du 2n<sup>d</sup> projet de règlement n° 308-2 relatif au zonage
- 2.4. Demande de dérogation mineure – DM#2019-06-06

**3. SERVICE DES LOISIRS**

- 3.1. Horaires de la bibliothèque

**4. SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE**

- 4.1. Rapport des interventions de juin 2019
- 4.2. Motion de félicitations
- 4.3. Démissions et embauches de pompiers
- 4.4. Entente sur les conditions de travail 2019-2022

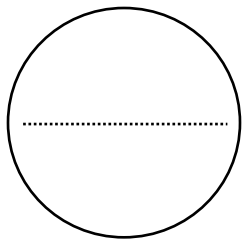
**5. RESSOURCES HUMAINES**

- 5.1. Inscription à des activités de formation de l'ADMQ
- 5.2. Harmonisation des contrats de travail

**6. VARIA**

- 6.1. Rapport du Maire et activités du conseil municipal

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**



### **VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance extraordinaire ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

rés : 2019-07-129

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### **QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question dans la salle.

rés : 2019-07-130

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2019**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2019 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2019 soit approuvé, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-07-131

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2019**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2019 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2019 soit approuvé, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-07-132

### **APPROBATION DES COMPTES DU MOIS**

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 8 juillet 2019.

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes du mois a été envoyée 72 heures avant la présente assemblée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

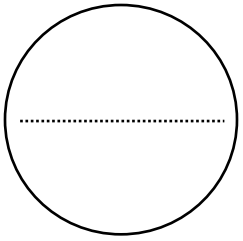
ET : Résolu unanimement

D'approuver le paiement des comptes du mois selon la liste déposée en date du 8 juillet 2019 au montant de **350 539,69 \$**.

**ADOPTÉE**

### **DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL**

M. Yves Boyer, Maire, dépose le rapport financier du premier semestre 2019. Au 30 juin 2019, les dépenses de la municipalité se chiffrent à **1 511 243 \$** et les revenus à **2 805 028 \$** pour un budget total de **2 985 958 \$**.



### **INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS POUR LA PROCHAINE ÉLECTION PARTIELLE PRÉVUE À L'AUTOMNE 2019**

Un membre du conseil peut démissionner de son poste en transmettant au Secrétaire-Trésorier de la municipalité un écrit en ce sens signé par lui. Son mandat prend fin à la date de la transmission de cet écrit ou à la date ultérieure qui y est indiquée.

La démission du conseiller titulaire du siège n° 6, M. Frédéric Barbeau, a été constatée lors de l'assemblée du 3 juin 2019. Celle-ci étant effective au 22 juin de cette année, il est nécessaire d'organiser une élection partielle conformément à la LEMR (Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités).

Le directeur général et secrétaire-Trésorier indique que la date du scrutin de l'élection partielle visant à combler le siège n° 6 se tiendra les dimanches 13 octobre (vote par anticipation) et 20 octobre (vote ordinaire).

rés : 2019-07-133

### **PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN DÉBARCADÈRE ET D'UNE VOIE D'ACCÈS POUR DESSERVIR L'ÉCOLE SAINT-PATRICE**

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries souhaite aménager un débarcadère pour les autobus scolaires desservant l'école Saint-Patrice ;

CONSIDÉRANT l'espace limité sur le terrain de l'école Saint-Patrice, ne permettant pas l'aménagement d'un tel débarcadère ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington est propriétaire du terrain adjacent à celui de l'école Saint-Patrice ;

CONSIDÉRANT les discussions entrent la Municipalité et la Commission scolaire et l'ouverture manifestée par la Municipalité quant à l'aménagement d'une telle infrastructure sur son terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est prête à réaliser les travaux d'aménagement d'un tel débarcadère, assorti d'une voie de circulation et de l'installation de barrières de sécurité, et ce, dès le mois de juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et la Commission scolaire devront convenir d'une entente afin de prévoir le partage des coûts d'aménagement de cette infrastructure, le partage des responsabilités relatives à l'infrastructure et le droit d'accès de la Commission scolaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

D'autoriser M. Clément Costanza, directeur général et secrétaire-Trésorier, à poursuivre les discussions avec la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries en vue de convenir d'un projet d'entente relativement à la répartition des coûts d'aménagements et des responsabilités

**ADOPTÉE**

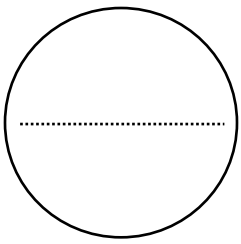
rés : 2019-07-134

### **PROMESSE D'ACHAT ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE GROUPE ONIPRO INC.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington souhaite acquérir un local lui permettant d'entreposer majoritairement tous les équipements en sa possession pour le service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est locataire d'un local situé au 291 rue Saint-Patrice, mais que celui-ci dispose d'un nouveau propriétaire depuis le 30 mai 2019 avec la vente du site de Sherrington de la COOP Unifrontières au groupe ONIPRO Inc. ;

CONSIDÉRANT la signature d'une promesse d'achat le 11 juin 2019 entre la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et le groupe ONIPRO ;



CONSIDÉRANT la résolution signer le 3 juillet 2019 par le Président du groupe ONIPRO, M. Marc-André Van Winden, indiquant l'approbation du conseil d'administration du groupe pour la vente du bâtiment situé sur une partie du lot 5 160 054 situé à Sherrington ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

D'autoriser M. Yves Boyer, Maire, et M. Clément Costanza, directeur général et secrétaire-Trésorier, à conclure l'achat d'un bâtiment de 109 mètres par 35,61 mètres à vocation de garage ou d'entreposage situé sur une partie du lot 5 160 054 et le terrain sous-jacent sis au 291 rue Saint-Patrice pour un montant de 185 000 \$ tel que précisé dans la promesse d'achat.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-07-135

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2019 - DÉPÔT DE PROJET DANS LE CADRE DU FONDS DE LA RURALITÉ DE LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE**

CONSIDÉRANT qu'avec le Fonds de développement des territoires (FDT), et son sous-programme dit Fonds de la ruralité, la MRC des Jardins-de-Napierville propose aux municipalités de son territoire une aide financière pour la réalisation de projets structurants ;

CONSIDÉRANT que ces projets doivent, notamment, être structurants, avoir une continuité et un impact dans le temps et s'intégrer dans au moins une des orientations suivantes : environnement et patrimoine, services accessibles et diversifiés, milieu de vie attrayant et animé, population en santé ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pour projet de poursuivre avec une nouvelle phase des travaux d'aménagement au sein de son parc des loisirs, dit « parc au cœur des jardins », afin d'assurer une continuité et de renforcer sa vocation intergénérationnelle ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'engage à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus au projet d'espèce ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

Que la municipalité autorise le directeur général à déposer une demande d'aide financière à la MRC des Jardins-de-Napierville au titre du Fonds de la ruralité, pour le projet d'aménagement de Phase IV du parc municipal « *au cœur des jardins* ».

**ADOPTÉE**

rés : 2019-07-136

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2019 - VOLET PROJETS PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE « PPA-CE » – DÉPÔT DE PROJET**

CONSIDÉRANT QUE le programme « PPA-CE » du ministère des Transports concerne des projets particuliers d'amélioration par circonscription ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme rend admissible des dépenses pour des travaux de protection des routes tels que le remplacement ou la construction des bordures, des accotements et des murs de soutènement ;

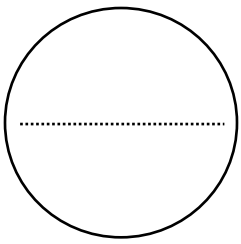
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pour projet de réaliser ce type de travaux sur la rue des loisirs ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

De soumettre une demande d'aide financière au programme « PPA-CE » du ministère des Transports pour le remplacement et/ou la construction de bordures sur la rue des loisirs afin d'en améliorer la sécurité et la fonctionnalité.

**ADOPTÉE**



rés : 2019-07-137

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES XI**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la *Société d'histoire des XI*, organisme qui a pour mission de faire découvrir, préserver et promouvoir l'histoire et le patrimoine de la région au bénéfice des générations futures ;

CONSIDÉRANT QUE la *Société d'histoire des XI* célèbre son dixième anniversaire en 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

D'accorder une aide financière de 100 \$ pour soutenir et encourager le travail accompli par *la Société d'histoire des XI* au cours de ces dix dernières années et la soutenir dans sa mission culturelle.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-07-138

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES TERRAINS DE TENNIS – INDIK INC.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington souhaite rénover ses terrains de tennis ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait les démarches pour obtenir plusieurs soumissions pour lesdits travaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Indik Inc.* n° 5877 en date du 26 juin 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

D'accepter l'offre de *Indik Inc.* pour le nettoyage et rinçage des deux terrains municipaux, la réparation et la correction des dépressions constatées suite au nettoyage, le resurfaçage et l'application de couleur et lignage pour un montant de 20 610 \$ plus les taxes applicables, incluant les matériaux et la main d'œuvre.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-07-139

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT DEVANT LE CENTRE-MULTI-RÉCRÉATIF – COFFRAGE BEAUREGARD**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington souhaite construire une terrasse à vocation intergénérationnelle au parc des loisirs et plus précisément accotée au Centre-Multi-Récréatif ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait les démarches pour obtenir plusieurs soumissions pour lesdits travaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Coffrage Beaugard* n° 1781 en date du 24 mai 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

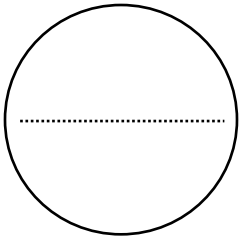
D'accepter l'offre de *Coffrage Beaugard* pour la construction d'une terrasse en béton telle que décrite dans ladite offre de service pour un montant de 16 000 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS DE JUIN 2019**

Durant le mois de juin 2019, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants :

1	Bâtiment accessoire
1	Bâtiment agricole
1	Rénovation-modification



### **INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN COURS**

- Travaux pour le sentier et le débarcadère
- Fauchage des chemins et des arbres ;
- Installation du système de filtration de l'eau – eau potable
- Terrain de tennis

rés : 2019-07-140

### **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 308-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 308-1 RELATIF AU ZONAGE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-06-122 ;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU'Yves Boyer, président d'assemblée, a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 2 juillet 2019 à 18 h 30 ;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement ;

Il est proposé par Daniel Laplante

Et : résolu unanimement

Que le Projet de Règlement no 308-2 sur le zonage soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-07-141

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DM# 2019-06-06**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure DM # 2019-06-06 a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement* ;

CONSIDÉRANT QU'il est à noter que le conseiller municipal membre du Comité consultatif d'urbanisme, M. Pierre Boisvert, a indiqué être en défaveur de la demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis favorable à la demande de dérogation mineure ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu majoritairement

Que la municipalité autorise le demandeur, résidant au 6 rue Bisailon, déroge au règlement de zonage afin qu'il soit en mesure d'implanter un garage résidentiel à une distance de 7,3 mètres de la ligne de lotissement arrière alors que le règlement en vigueur prévoit une distance de dix mètres.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-07-142

### **HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU QU'il est demandé par le *Réseau Biblio*, regroupement national des bibliothèques du Québec dont celle de Sherrington est membre, d'indiquer quelles sont les heures d'ouverture au public de celle-ci :

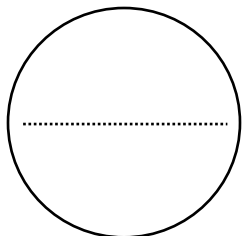
IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

D'adopter les heures d'ouverture suivantes à la bibliothèque :

- Les mardis de 15 h à 17 h 30
- Les jeudis de 18 h 30 à 20 h 30
- Les samedis de 14 h à 16 h 30

**ADOPTÉE**



## **RAPPORT DES INTERVENTIONS DU MOIS DE JUIN 2019**

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport d'intervention pour le mois de juin 2019 du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

Entraide	6
Intervention premier répondant	8
Inspection	2
Travaux caserne	10
Alarme	3
Prévention	10
Autre et bénévolat	4
Formation	2
Entretien	4

## **MOTION DE FÉLICITATIONS AUX POMPIERS**

Une motion de félicitation est adressée par le Maire, M. Yves Boyer, aux pompiers du service pour leur engagement :

Pompier	Années de service	Remise de...
M. Marcel Beaudin	34	Cadre honorifique
M. Jean-Luc Beaudin	34	Barrette du lieutenant-gouverneur
M. Michel Bourdon	34	Barrette du lieutenant-gouverneur
M. Christian Giroux	31	Barrette du lieutenant-gouverneur
M. Jean-Pierre Bourdon	29	Barrette
M. Paul De Lagrave	28	Barrette
M. Ghyslain Poupart	19	Barrette
Mme Marlène Gibeau	18	Plaque
M. Sylvain Boucher	15	Plaque
M. Jean-François Beaudin	15	Barrette
M. Julien Beaudin	15	Barrette
M. Marc-André De Lagrave	10	Buste
M. Pierre Bertrand	10	Buste
Mme Caroline Fecteau	8	Plaque
M. François Giroux	5	Barrette
M. Benoit Giroux	5	Barrette
M. Guillaume Gagné	5	Barrette
M. Gabriel Bourdon	5	Barrette
M. François Benoit	5	Barrette

## **DÉMISSION DE M. ÉTIENNE ALLARD AU POSTE DE POMPIERS**

M. Yves Boyer dépose la lettre de démission de M. Allard au poste de pompiers du service incendie datée du 8 juin 2019. Celle-ci est effective à compter de cette date.

## **DÉMISSION DE M. PHILLIPE LARIVIÈRE AU POSTE DE POMPIERS**

M. Yves Boyer dépose la lettre de démission de M. Larivière au poste de pompiers du service incendie datée du 30 juin 2019. Celle-ci est effective à compter de cette date.

## **EMBAUCHE DE MONSIEUR ABRAHAM OLANGCAY AU POSTE DE POMPIER**

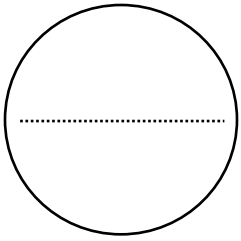
CONSIDÉRANT le *Plan de recrutement de ressources humaines* en vigueur au sein du service incendie ;

CONSIDÉRANT le processus d'embauche mené par le directeur du service incendie en bonne et due forme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

rés : 2019-07-143



D'embaucher en date du 8 juillet 2019, M. Abraham Olangcay, à titre de **Pompier Premier Répondant** du Service incendie de Sherrington suivant l'Entente des conditions de travail des pompiers en vigueur aux conditions suivantes :

- Qu'il établisse son lieu de résidence sur le territoire de la municipalité de Sherrington dans les trois mois suivants l'embauche ;
- Qu'il habite ledit lieu de résidence de manière habituelle durant toute la durée de l'emploi, sauf autorisation explicite du conseil municipal ;
- Qu'il satisfasse à l'enquête relative aux antécédents judiciaires ;
- Qu'il satisfasse à une période d'essai (probation) d'un an suivant la date d'embauche.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-07-144

**EMBAUCHE DE MONSIEUR NICOLAS BÉRUBÉ AU POSTE DE POMPIER**

CONSIDÉRANT le *Plan de recrutement de ressources humaines* en vigueur au sein du service incendie ;

CONSIDÉRANT le processus d'embauche mené par le directeur du service incendie en bonne et due forme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

D'embaucher en date du 8 juillet 2019, M. Nicolas Bérubé, à titre de **Pompier Premier Répondant** du Service incendie de Sherrington suivant l'Entente des conditions de travail des pompiers en vigueur aux conditions suivantes :

- Qu'il établisse son lieu de résidence sur le territoire de la municipalité de Sherrington dans les trois mois suivants l'embauche ;
- Qu'il habite ledit lieu de résidence de manière habituelle durant toute la durée de l'emploi, sauf autorisation explicite du conseil municipal ;
- Qu'il satisfasse à l'enquête relative aux antécédents judiciaires ;
- Qu'il satisfasse à une période d'essai (probation) d'un an suivant la date d'embauche.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-07-145

**EMBAUCHE DE MONSIEUR JULIEN VAILLANCOURT AU POSTE DE POMPIER**

CONSIDÉRANT le *Plan de recrutement de ressources humaines* en vigueur au sein du service incendie ;

CONSIDÉRANT le processus d'embauche mené par le directeur du service incendie en bonne et due forme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

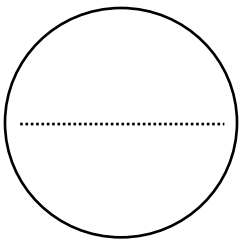
ET : Résolu unanimement

D'embaucher en date du 8 juillet 2019, M. Julien Vaillancourt à titre de **Pompier Premier Répondant** du Service incendie de Sherrington suivant l'Entente des conditions de travail des pompiers en vigueur aux conditions suivantes :

- Qu'il établisse son lieu de résidence sur le territoire de la municipalité de Sherrington dans les trois mois suivants l'embauche ;
- Qu'il habite ledit lieu de résidence de manière habituelle durant toute la durée de l'emploi, sauf autorisation explicite du conseil municipal ;
- Qu'il satisfasse à l'enquête relative aux antécédents judiciaires ;
- Qu'il satisfasse à une période d'essai (probation) d'un an suivant la date d'embauche.

**ADOPTÉE**





rés : 2019-07-146

### **EMBAUCHE DE MADAME CHRISTINA CÔTÉ AU POSTE DE POMPIER**

CONSIDÉRANT le *Plan de recrutement de ressources humaines* en vigueur au sein du service incendie ;

CONSIDÉRANT le processus d'embauche mené par le directeur du service incendie en bonne et due forme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

D'embaucher en date du 8 juillet 2019, Mme Christina Côté, à titre de **Pompier Premier Répondant** du Service incendie de Sherrington suivant l'Entente des conditions de travail des pompiers en vigueur aux conditions suivantes :

- Qu'elle établisse son lieu de résidence sur le territoire de la municipalité de Sherrington dans les trois mois suivants l'embauche ;
- Qu'elle habite ledit lieu de résidence de manière habituelle durant toute la durée de l'emploi, sauf autorisation explicite du conseil municipal ;
- Qu'elle satisfasse à l'enquête relative aux antécédents judiciaires ;
- Qu'elle satisfasse à une période d'essai (probation) d'un an suivant la date d'embauche.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-07-147

### **ENTENTE RELATIVE AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES POMPIERS DU SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE DE SHERRINGTON – PÉRIODE 2019-2022**

ATTENDU QUE l'Entente relative aux conditions de travail des pompiers est échue depuis le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a mis fin aux conditions de travail de ladite entente échue et que le but poursuivi est d'assurer autant la sécurité des citoyens que la pérennité des finances municipales (rés : 2018-10-176) ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a souhaité induire de nouvelles modalités tant au niveau de l'organisation que des opérations de son service de prévention incendie ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a souhaité se donner une année de transition pour ajuster lesdites nouvelles modalités ;

ATTENDU QUE le premier semestre 2019 a permis de constater que les nouvelles modalités de gestion et d'opérations étaient conformes aux attentes exprimées par le Conseil municipal et la direction générale en novembre et décembre 2018 ;

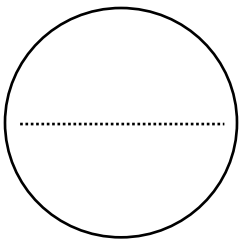
ATTENDU les échanges entre la Municipalité et les pompiers en vue de conclure une nouvelle entente ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

D'accepter l'Entente relative aux conditions de travail des pompiers du Service de prévention incendie de Sherrington pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022 et d'autoriser M. Yves Boyer, Maire, M. Mauro Lando, conseiller responsable du service incendie, M. Clément Costanza, Directeur général et M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du service incendie, à signer l'Entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

**ADOPTÉE**



rés : 2019-07-148

### **INSCRIPTION À DES ACTIVITÉS DE FORMATION DE L'ADMQ**

ATTENDU QUE le directeur général a fait la demande de suivre des activités de formations en ligne offertes par l'ADMQ (Association des directeurs généraux du Québec) ;

ATTENDU QUE ces activités de formation permettent de maintenir les connaissances spécifiques relatives au cadre légal et aux opérations de greffes dans le domaine municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

D'inscrire M. Clément Costanza, directeur général, à la formation « *Directeur général et secrétaire-Trésorier : environnement légal, politique et public* » et à la formation « *La préparation et la rédaction de documents municipaux, du procès-verbal à l'écriture de règlements et politiques* » de l'ADMQ pour un coût de 758 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-07-149

### **AMENDEMENT N° A-2019-1-AG AU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME ANNIE GRANDMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

- D'accepter l'amendement au contrat de travail de Mme Annie Grandmont, n° A-2019-1-AG ;
- D'autoriser M. Clément Costanza, directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, ledit amendement.

**ADOPTÉE**

rés : 2019-07-150

### **AMENDEMENT N° A-2019-1-GL AU CONTRAT DE TRAVAIL DE M. GAËTAN LÉVEILLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

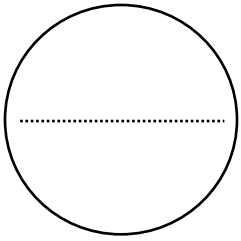
- D'accepter l'amendement au contrat de travail de M. Gaëtan Léveillé, n° A-2019-1-GL ;
- D'autoriser M. Clément Costanza, directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, ledit amendement.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une citoyenne demande s'il y a de nouvelles informations concernant l'aide apportée par la Société St-Vincent de Paul à l'école et plus particulièrement aux enfants de Sherrington. Il est répondu que les vérifications faites par la municipalité confirment l'aide apportée.

Un citoyen demande s'il est possible de s'occuper du bruit excessif de camions sur le secteur Saint-Paul. Il est répondu que cette demande sera bien traitée et remontée à qui de droit, notamment le ministère des Transports et qu'un suivi sera effectué.



## **VARIA**

### **Liste exhaustive des activités du maire et des élus**

#### **Maire**

1 <sup>er</sup> juin	Cérémonial Cadet Sherrington
15 juin	Rencontre avec Mme Brenda Shanahan député Châteauguay — Lacolle
17 juin	Regroupement de Pompiers MRC
20 juin	Cérémonie des finissants École secondaire Louis-Cyr
21 juin	Cérémonie des finissants École St-Patrice

#### **Élus**

8 mai	Sonia Dumais Simulation d'accident automobile grave, École Louis-Cyr
-------	---

rés : 2019-07-151

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

Que la présente séance est levée à 19 h 26.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
M. Yves Boyer,  
Maire

\_\_\_\_\_  
M. Clément Costanza,  
Directeur général et Secr.-très.

Je, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2019.